



Des Juridictions Financières

RAPPORT MORAL - EXERCICE 2018

I. 2018 : 5ème année d'existence (création en janvier 2014)

a. Les adhérents

Au 31 décembre 2018, notre association comptait 68 adhérents, soit +20% par rapport à 2017 (55).

La représentativité de l'association progresse : **16% des vérificateurs des JF mais près de 19% pour les CRTC (424)¹.**

La répartition des adhésions : la CRC IDF est encore très bien représentée avec la moitié des adhérents, mais notre souhait, c'est de compléter le maillage du territoire pour être présents dans toutes les CRC et si possible, les 7 chambres de la Cour.

b. Notre objet

Pour les nouveaux adhérents, notre association a pour but de « mettre en œuvre toute action concourant à la promotion et à la valorisation de notre fonction de vérificateurs et renforcer les liens professionnels entre ses membres » (article 2 de nos statuts).

Depuis 3 ans, notre méthode d'action a évolué :

Nous avons décidé de produire systématiquement des documents pour faire connaître la position, la réflexion ou le constat de l'association et faire réagir l'institution et nos partenaires.

¹ Pour mémoire, les assistants représentent près d'un quart des effectifs des JF : 424 personnes au 1er mai 2014 (source rapport juin 2014 du groupe de travail) dont 352 en CRTC et 72 à la Cour, réparties selon les catégories (Cat A 278, Cat B : 128 et 18 Cat C).

Par notre site internet, nous lançons régulièrement des consultations nationales (les deux dernières en date : le télétravail et l'autonomie des vérificateurs). Nous avons fait précédemment une consultation sur la refonte du code des JF.

Je crois que tout cela nous a permis de gagner en crédibilité et d'être plus efficaces pour nous faire connaître. D'ailleurs la progression du nombre de nos adhérents en témoigne malgré les mouvements de personnels.

c. Remerciements

Je voudrais remercier particulièrement les membres du bureau : Magali, Secrétaire, Catherine, Trésorière et Bernard Vice-Président, qui sont les piliers pour la gestion de l'association, mais aussi les membres du conseil d'administration qui ont beaucoup contribué au dynamisme de l'association chacun selon ces appétences et ses disponibilités.

De même, elle se reconnaîtra, je remercie vivement une collègue des Hauts de France qui a apporté un concours précieux sur la consultation de l'autonomie des vérificateurs (recueil des témoignages des collègues et des anciens présidents des CRTC Ile de la Réunion/Mayotte et de Pays de la Loire, et participation à la synthèse de la consultation sur le travail en autonomie).

Je voudrais aussi remercier certains collègues d'IDF qui ont participé à la préparation de la consultation sur le télétravail ou sur les fiches de poste mais aussi en région, en particulier ceux de PACA, Bourgogne Franche comté, Hauts de France, avec qui nous entretenons des échanges réguliers pour savoir ce qui est fait au sein de leur chambre et qui pourrait être expérimenté dans d'autres CRTC, à savoir :

- ***l'atelier des compétences*** en Bourgogne FC mis en œuvre par un collègue vérificateur (ce point sera développé dans une prochaine lettre d'information).
- ***les ateliers Métiers Vérificateurs*** installés tout récemment en PACA (21 décembre 2018, sous l'impulsion du nouveau président.
- les travaux menés par un collègue en CRTC des Hauts de France sur le ***mentorat tutorat*** qui seront à développer et à formaliser cette année.

d. Notre fonctionnement :

Comme les années précédentes, le CA s'est réuni une fois par mois (heures de déjeuner) pour mettre en œuvre les actions décidées par l'AG de 2018.

Nous avons également édité 3 lettres d'info pour faire connaître nos productions, notre position sur ces sujets (télétravail, mentorat, ou autonomie ...) avec le concours des vérificateurs qui ont bien voulu y participer.

Un document initié en 2017 a été finalisé : le projet de charte des équipes de contrôle.

II. L'évaluation des actions de l'année 2018

1/ Quelle place pour le vérificateur aujourd'hui dans notre institution ?

Sur ce thème central de la place du vérificateur aujourd'hui, nous avons cherché à comprendre en 2018 dans quel environnement et avec quels modes d'organisation nous travaillons. C'est pourquoi nous avons lancé une consultation sur le travail en autonomie qui s'est révélé très instructif sur la manière dont nous exerçons notre métier. Nous avons consacré notre dernière lettre d'information de l'année 2018 à la synthèse de ce travail et publié les interviews de deux présidents de CRTC qui ont expérimenté ce mode d'organisation du travail.

Nous avons voulu rendre compte des expérimentations menées sur le travail en autonomie des vérificateurs (Pays de la Loire et Ile de la Réunion /Mayotte). L'association a consulté les collègues vérificateurs en juin 2018. La quasi-totalité des vérificateurs ayant répondu (82 soit près de 20% des effectifs) disent exercer des travaux en autonomie (9 sur 10) et estiment pour 60% d'entre eux que leur travail n'est pas suffisamment reconnu.

Avec ce travail largement diffusé aux responsables des Juridictions Financières, nous nous questionnons sur notre quotidien : Le travail en autonomie des vérificateurs est une réalité de fait, non reconnue et suffisamment valorisée. Comment l'institution envisage-t-elle désormais de la prendre en compte ? Nous sollicitons une réponse à cette question.

2/ Comment valoriser les travaux réalisés par l'association ?

Nous avons envisagé de compiler nos productions dans un recueil. Cette idée d'un livre « blanc » n'a pas encore été mis en œuvre, essentiellement par manque de temps, mais c'est un sujet que nous ne perdons pas de vue pour renforcer notre crédibilité vis-à-vis de vous et de notre institution. Je forme le vœu que l'année 2019 nous permette de concrétiser cette idée de valorisation de nos travaux.

3/ Renforcer la communication interne et les échanges externes :

Sur ce point, nous avons toujours cherché à diversifier notre approche en participant ou organisant de nombreuses rencontres avec nos collègues et nos partenaires et je retiendrais plusieurs temps forts de l'association :

- MARS 2018 : Rencontre avec les membres du bureau du Syndicat des magistrats (SJFu) et présentation de la charte des équipes de contrôle.
- JUIN 2018 : Rencontre d'un représentant du conseil d'administration avec les collègues de la CRTC Auvergne-Rhône-Alpes et sa présidente.
- Rencontre avec l'Association des présidents de CRTC représentée par le précédent président de la CRTC d'IDF que nous avons vu à deux reprises en 2018.
- OCTOBRE 2018 : Consultation sur le travail en autonomie des vérificateurs.
- NOVEMBRE 2018 : Invitation au congrès du Syndicat SJFu à Paris.
- DECEMBRE 2018 : Présentation de l'association des vérificateurs des Juridictions Financières au nouveau président de la CRTC IDF.

III. En conclusion

Notre ténacité continue à porter ses fruits, j'en ai la conviction, l'institution et ses membres décideurs nous connaissent et savent notre détermination à valoriser la fonction et défendre les intérêts des vérificateurs.

L'augmentation du nombre de nos adhérents cette année encore montre que nous avons gagné en légitimité auprès de nos collègues. Notre association est maintenant reconnue comme pouvant exprimer des points de vue argumentés et des contributions sur des sujets portant sur les missions et la fonction de vérificateur. Nous souhaitons continuer dans cette voie.

Nous sommes présents dans 13 CRTC mais peu à la Cour (pas d'adhérent en Pays de la Loire et Centre Val de Loire). Il nous faut donc continuer la diffusion d'information pour être mieux représentés.

Dès 2016, le Premier président avait souligné lors du congrès du 18 novembre 2016 du SFJU à Noisiel l'évolution de notre métier de vérificateur et les conséquences en termes de recrutement de collègues de plus en plus qualifiés et/ou spécialisés et d'organisation du travail.

Tout récemment, la CFDT interrogeait le Premier président sur les impacts de la dématérialisation et du numérique sur les métiers des juridictions financières et mentionnait aussi le sujet sur l'autonomie en demandant un bilan de l'expérimentation de l'autonomie : sujet sur lequel l'association a restitué les résultats de la consultation qu'elle avait lancée dans sa lettre d'info de décembre.

Le comité technique d'avril 2019 devrait évoquer ce sujet. Si c'est le cas, et s'il est abordé dans tous ces aspects (organisation, développement selon quelle modalité avec quelle reconnaissance et valorisation...) notre association aura apporté sa pierre à l'édifice.

Enfin, pour 2019, nous avons réfléchi à des actions nouvelles ou à renforcer. Nous vous les présentons et nous comptons sur votre participation.

Les sujets envisagés seraient :

- les compétences des vérificateurs : disposer d'outil d'identification des compétences et mettre en place des centres de compétences et des équipes de vérificateurs ;
- la formalisation du tutorat-mentorat
- la mise en pratique de la charte des équipes de contrôle.

IV. Mouvement au sein du conseil d'administration :

Suite à trois départs des membres du conseil d'administration (retraite, autres horizons professionnels), l'association des vérificateurs a eu des propositions d'adhérents nouveaux et anciens pour apporter leur contribution au sein du conseil d'administration.

Le rapport moral a été voté à l'unanimité des 17 adhérents présents et 12 représentés pour donner quitus au président.

Noisiel, le 8 février 2019

Le président,
Denis Poissonnet